

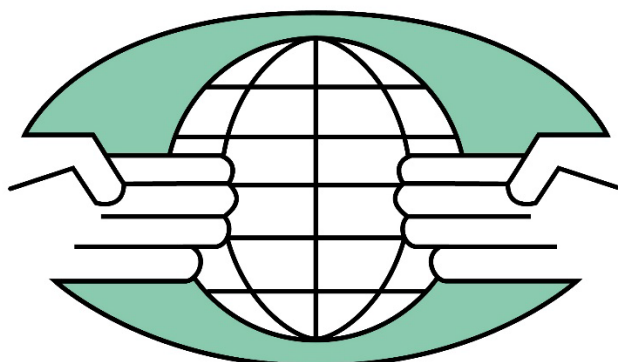
Résumé exécutif et réponse
managériale

Evaluation finale

PPA 2017-2021

Publication : mars 2022

APEFE





BFOS1 :

**Programme de Renforcement des Capacités pour l'Initiative de
la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel Phase II
(PRC2-IGMVSS)**

Rapport d'évaluation finale

Résumé exécutif

« Ce rapport reflète le point de vue des évaluateurs, lequel ne correspond pas nécessairement à celui de l'APEFE et des autres parties prenantes »

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|-------------|--|
| AGR | : Activités Génératrices des Revenus |
| ANGMV | : Agence Nationale de la Grande Muraille Verte |
| APEFE | : Association pour la Promotion de l'Éducation et la Formation à l'Étranger |
| APGMV | : Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte |
| CAD | : Comité d'Aide au Développement |
| CCCo | : Cadre de Concertation Communal |
| CCR | : Cadre de Concertation Régional |
| CEDL | : Commission Environnement et Développement Local |
| CENSAD | : Communauté des Etats Sahélo-Sahariens |
| CN-IGMVSS | : Coordination Nationale de l'IGMVSS |
| CoPil | : Comité de Pilotage |
| COVID19 | : Corona Virus Disease 2019 |
| CSC | : Cadre Stratégique Commun ou Cible Stratégique Commune |
| CSI | : Cadre Stratégique d'Investissement |
| CST | : Conseil Scientifique et Technique |
| CTS | : Comité Technique de Suivi |
| CUA | : Commission de l'Union Africaine |
| DGD | : Direction Générale de la coopération belge au Développement et Aide Humanitaire |
| DGESS | : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles |
| DGEF | : Direction Générale des Eaux et Forêts |
| DPEEVCC | : Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique |
| DRAAH | : Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques |
| DREEVCC | : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique |
| DRRAH | : Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques |
| DTF | : Document Technique et Financier |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation |
| GDT | : Gestion Durable des Terres |
| IGMVSS | : Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel |
| IOV | : Indicateur Objectivement Vérifiable |
| MAAHM | : Ministère de l'Agriculture et des Aménagement Hydro-Agricoles et de la Mécanisation |
| MEEVCC | : Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique |
| MINEFID | : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement |
| MRAH | : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques |
| NDT | : Neutralité en matière de Dégradation des Terres |
| ODD | : Objectifs de Développement Durable |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| OS | : Objectif Spécifique |
| OSC | : Organisation de la Société Civile |
| PCD | : Plan Communal de Développement |
| PCI | : Plateau Central |
| PFNL | : Produits Forestiers Non Ligneux |
| PNDES | : Programme National de Développement Economique et Social |
| PNDD | : Politique National de Développement Durable |
| PNSR | : Programme National du Secteur Rural |
| PRC2 | : Programme de Renforcement des Capacités phase II |
| PRC2-IGMVSS | : Programme de Renforcement des Capacités pour l'IGMVSS – Phase II |
| PTBA | : Programme de Travail et Budget Annuel |
| PTF | : Partenaire Technique et Financier |
| SIG | : Système d'Information Géographique |
| SPA/IGMVSS | : Stratégie et Plan d'Actions de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel |
| STDE | : Service Technique Déconcentré de l'Etat |
| TDR | : Termes de Références |
| UGP | : Union de Gestion du Programme |
| WBI | : Wallonie-Bruxelles International |
| ZI-IGMVSS | : Zone d'Intervention de l'IGMVSS |

RÉSUMÉ

1. Aperçu sur le projet :

Le Burkina Faso fait face, notamment dans sa partie nord, à des problèmes environnementaux majeurs notamment une sahélisation progressive qui se manifeste par une dégradation des terres et des ressources en eau, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques. Il s'est engagé dans la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel aux côtés de plusieurs autres pays et dispose, à cet effet, d'une Stratégie et son Plan d'Action depuis 2012.

Depuis 2014, l'APEFE appuie la mise en œuvre de l'IGMVSS-BF à travers le renforcement des capacités des acteurs. Après la première phase mise en œuvre de 2014 à 2016, la seconde phase du Programme de Renforcement des Capacités pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (PRC2-IGMVSS) est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2017. Son objectif spécifique : « La mise en œuvre du SPA/IGMVSS au BF est améliorée par le renforcement des capacités organisationnelles et techniques du MEEVCC et par une expérimentation du processus de mise en œuvre du SPA/IGMVSS au niveau d'une commune pilote pour mettre à l'échelle la GDT et en prenant en compte le genre ». Le projet est mis en œuvre par la Coordination Nationale de l'IGMVSS-BF, sous la tutelle technique du MEEVCC.

2. Méthodologie

Dans la perspective de sa clôture prévue le 31 décembre 2021, l'APEFE a requis les services d'un consultant individuel pour conduire l'évaluation finale du Projet. La démarche méthodologique pour réaliser cette évaluation comporte phases consacrées (i) aux activités de démarrage de la mission, notamment la prise de contact, la revue document, la rencontre de cadrage et l'approbation de la méthodologie, des outils et du chronogramme de travail consignés dans le rapport de démarrage ; (ii) la consultation des acteurs de mise en œuvre et des bénéficiaires du projet pour la collecte de données ; (iii) l'organisation, l'analyse et la triangulation des informations par différentes sources ; (iv) la rédaction des livrables (avant-projet de rapport, rapport provisoire et rapport définitif d'évaluation finale ; et (v) la validation des livrables. L'évaluation finale a été faite sur la base des critères d'évaluation assortis d'une échelle d'évaluation.

3. Résultats du projet

La performance globale : Elle a été jugée très satisfaisante au regard l'évaluation faite à travers chacun des critères d'évaluation convenus et détaillés ci-après.

La pertinence : Elle est jugée très satisfaisante en considération de leur alignement avec les priorités internationales, sous-régionales et nationales ainsi que leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires et les priorités du partenaire technique et financier.

La cohérence : Elle est jugée très satisfaisante en considération de la spécificité de sa niche d'intervention identifiée dès sa conception et de son action pour une meilleure coordination et concertation entre les acteurs, la communication pour une compréhension et des approches harmonisées ainsi la convergence vers la mise en place d'un dispositif unifié de suivi-évaluation.

L'efficacité : Elle est jugée très satisfaisante, malgré le contexte sécuritaire difficile. Le niveau d'atteinte de l'objectif spécifique du PRC2 est évalué à travers le taux moyen de réalisation des quatre (04) indicateurs objectivement vérifiables qui le caractérisent. Ce taux moyen de réalisation pour l'ensemble des quatre indicateurs est de 95%. Le taux de réalisation moyen des quatre résultats est de 77%, ce qui est globalement satisfaisant.

L'efficience : Elle jugée est très satisfaisante. Au 30 septembre 2021, soit trois mois avant la clôture du PRC2, le niveau de décaissement des ressources du projet était estimé à 108,5%. En considérant les prévisions révisées qui tiennent compte des apports complémentaires de l'APEFE et de WBI ainsi que de la contrepartie nationale actualisée, le taux d'exécution financière du PRC2 est de 99,6%.

Les effets et impacts avérés ou plausibles sont satisfaisants : L'analyse des effets et des impacts plausibles a été faite en considérant (i) les capacités et les aptitudes acquises et jugées substantielles par les structures déconcentrées du MEEVCC de la zone d'intervention du projet, de celles de la commune de Bourzanga et de l'Association féminine ADIF de Bourzanga ; (ii) les changements positifs observés sur la végétation, les rendements des sols et, *in fine*, (iii) l'amélioration des moyens d'existence des ménages bénéficiaires.

La durabilité et la répliquabilité des acquis du PRC2 est jugé satisfaisante : Les acquis du projet sont susceptibles d'être maintenus et même répliqués grâce aux capacités institutionnelles acquises par les structures du MEEVCC (acteurs pérennes d'encadrement et d'appui-conseil) d'une part et les capacités techniques et organisationnelles développées au sein des producteurs ruraux et de la commune d'autre part.

Le genre a été pris en compte de manière très satisfaisante au moment de la conception du projet en reflétant l'importance du genre dans l'objectif spécifique, ce qui a permis que des actions significatives soient

entreprises pendant la mise en œuvre pour impacter de façon différenciée les femmes et les hommes bénéficiaires du projet.

4. Difficultés, leçons apprises et recommandations

Les principales difficultés qui ont significativement impacté la mise en œuvre et la valorisation des résultats du PRC2 concernent l'insécurité et la pandémie du COVID19. Fort heureusement, des stratégies alternatives ont été développées pour poursuivre la mise en œuvre des activités. Il s'agit principalement du transfert des compétences et la délégation vers des partenaires locaux.

Cinq leçons, jugées pertinentes, ont été relevées et sept blocs de recommandations ont été formulés à l'endroit de la Coordination Nationale de l'IGMVSS et des autorités de tutelle.

Réponse managériale - évaluation externe finale - Programme APEFE BF OS1 "Programme de Renforcement des Capacités pour l'IGMVSS phase II " PRC2-IGMVSS au Burkina Faso - Oct - Déc 2021

| CODE PROJET | BF OS1 | Date | | | |
|--------------|---|------------------------|---|------------|--|
| TITRE PROJET | Programme APEFE BF OS1 "Programme de Renforcement des Capacités pour l'IGMVSS phase II " PRC2-IGMVSS | | | | |
| N° | Recommandations | Acceptée | Réponse managériale apportée et/ou raison du rejet en tout ou en partie | Deadline | Responsable |
| | | Partiellement acceptée | | | |
| | | Rejetée | | | |
| | Recommandations à la Coordination Nationale de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (CN-IGMVSS) | | | | |
| R11 | Poursuivre le dialogue stratégique et le plaider sur le statut de l'IGMVSS-BF : la plupart des acteurs concernés par la gestion durable des terres reconnaissent l'impérieuse nécessité d'une action coordonnée et de la mise en synergie des acteurs pour impulser davantage de force aux vecteurs de changements et mieux impacter la dynamique collective vers la neutralité en matière de dégradation des terres au Burkina Faso. Grâce au remarquable travail de communication qui a été soutenu par le PRC2, le rôle et la place de l'IGMVSS-BF dans l'animation de cette dynamique est reconnu. Cependant, son statut actuel qui le confine à l'espace institutionnel exclusif du MTEE (Ex MEEVCC) constitue un facteur qui limite son champ de mobilisation des acteurs qui, eux, relèvent de plusieurs autres départements ministériels en charge de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de l'eau et de l'assainissement, de la recherche scientifique et de l'innovation, de la femme (Ministère en charge de l'Agriculture et des ressources animales, Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement, Ministère en charge de la Recherche Scientifique, Ministère en charge du Genre), etc. Il est donc nécessaire faire évoluer son statut et son ancrage, à moyen terme, pour lui permettre de jouer le rôle qui lui est tacitement reconnu par les acteurs. Dans le court terme, l'établissement de liens opérationnels avec ses ministères à travers la désignation de points focaux de l'IGMVSS-BF, permettrait d'enclencher le processus pour fluidifier le partage d'informations, la concertation et la synergie ; | Acceptée | Le travail de transformation du statut de la Coordination Nationale de la Grande Muraille Verte vers une Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) a déjà débuté dans la phase 2017-2021 du PRC-IGMVSS. Une étude a été réalisée pour la mise en place de l'ANGMV et des projets de statuts élaborés. Cependant, les activités de la future agence ne pourront pas générer de revenus ce qui entre en contradiction avec les textes des Etablissements Publics de l'Etat (EPA) du Burkina Faso. Une dérogation est donc nécessaire. Une stratégie de plaider pour l'adoption des statuts de la future agence a été élaborée et sa mise en œuvre a débuté. La désignation des points focaux de l'IGMVSS-BF dans les différents ministères a elle déjà été réalisée fin 2021. | Fin 2023 | CN-IGMVSS, MINEFIP, Cab MTEE |
| R12 | Poursuivre et consolider la place et le rôle stratégique de la Coordination de l'IGMVSS en matière de mise en synergie des acteurs, ce qui requiert qu'elle assure une fonction d'analyse, d'identification et de cartographie des niches d'intervention pour les interventions à venir et la mobilisation des ressources | Acceptée | La coordination Nationale de l'IGMVSS doit mettre en place le comité stratégique de l'IGMVSS. Ce comité stratégique sera notamment appuyé par le PRE-PCI successeur du PRC-IGMVSS dans son volet renforcement des capacités. Ce comité stratégique doit entre autres assurer ces fonctions d'analyse, d'identification et de cartographie des interventions au niveau de l'IGMVSS avec l'ensemble des parties prenantes de cette initiative. La base de données mise en place dans le cadre du PRC-IGMVSS est un outil qui pourra appuyer l'analyse et l'identification des interventions futures. | Fin 2022 | CN-IGMVSS, SG-IGMVSS |
| R13 | Maintenir et poursuivre l'action à Bourzanga pour consolider les changements entamés, surtout dans un contexte où l'insécurité impose une réorganisation spatiale de l'utilisation de ressources naturelles de la communes (abandon des champs de brousse et concentration de la production agro-sylvo-pastorale sur les terres avoisinant les habitations), ce qui va nécessairement engendrer une pression sur les terres accessibles et un risque accru de dégradation des terres si l'accompagnement s'estompe | acceptée | La Coordination Nationale de l'IGMVSS a élaboré avec l'APEFE la phase suivante du PRC-IGMVSS : le Programme de Restauration des Ecosystèmes pour le Plateau Central (PRE-PCI). Ce programme a pour zone d'intervention 4 communes de la province du Kourwéogoé (région du Plateau Central) : Niou Toeghin, Laye et Boussé. Etant donné, l'insécurité régnant au niveau de la zone de Bourzanga et le fait que l'APEFE n'est pas un acteur spécialisé dans les interventions en situation d'insécurité, il était difficile de proposer une poursuite des interventions au niveau de Bourzanga. La CN-IGMVSS maintiendra les investissements dans la commune et assurera un suivi en partenariat avec la DPTEE du Bam et de la DRTEE du Centre Nord. Elle recherchera également d'autres partenaires pour poursuivre les actions à Bourzanga. | En continu | CN-IGMVSS, DPTEE du Bam, Partenaires de l'IGMVSS |
| R14 | Consolider le système de suivi-évaluation et sa base de données collaborative à travers : - la poursuite et la finalisation du processus d'harmonisation des indicateurs ; - l'élargissement des partenaires qui sont parties-prenantes à l'alimentation et à l'exploitation du système ; - la vulgarisation des outils de cartographie et de suivi à distance des aménagements de GDT (exemple de Kobotoobox) ; - l'utilisation d'un logiciel harmonisé dans les 13 régions pour faciliter l'agrégation, la synthèse et l'exploitation des données GDT pour l'analyse ; | Acceptée | Le système de suivi-Evaluation sera consolidé dans le cadre du PRE-PCL et d'autres initiatives en cours notamment l'accélérateur de l'IGMVSS : - L'harmonisation des indicateurs sera réalisée dans le cadre de la relecture du SPA-IGMVSS pour l'aligner sur 2030 ; - l'élargissement des partenaires sera réalisée à travers la mise en place du comité stratégique et la nomination des points focaux dans les autres ministères ; - la vulgarisation des outils de cartographie et de suivi à distance des aménagements sera mis en place au niveau du PRE-PCI et pourra être étendue à d'autres Projets et Programmes ; - la base de données mise en place au niveau de l'IGMVSS constitue un logiciel harmonisé de suivi. | Fin 2022 | SE/CN-IGMVSS, DGESS MTEE, SP/CNDD |
| R15 | Poursuivre l'opérationnalisation du cadre formel de mise en relation des praticiens de la GDT, des acteurs de la recherche scientifique et ceux des institutions de formation (ENEF, CAP/Matourkou, ENESA) pour garantir la concertation et la communication entre les acteurs. Le Comité Scientifique et Technique qui a été mis en place mais un peu tardivement dans le cadre du PRC2, peut servir de point d'appui pour aller plus rapidement de l'avant | Acceptée | L'opérationnalisation du Conseil Scientifique et Technique (CST) sera poursuivie dans la phase suivante du PRE-PCI. Une activité du résultat 3 concerne cette opérationnalisation. Des relations ont déjà été établies avec l'ENEF dans la phase précédente notamment par l'accueil de stagiaires. Il sera étudié également l'extension des collaborations avec le CAP/Matourkou et l'ENESA. | Fin 2022 | CN-IGMVSS, SG MTEE |
| R16 | Promouvoir des stratégies d'intervention résilientes face aux risques sécuritaires et climatiques et cela consistera à : - Prendre le leadership dans l'initiation ou le développement de la e-vulgarisation des bonnes pratiques de GDT ; - Faciliter l'établissement de partenariat tripartite entre « Etat - Collectivités territoriales – Association/ONG ou privé » par la mise au point d'un guide simplifié en tirant avantage de l'expérience conduite par le PRC2 à Bourzanga ; - Amplifier la mise en œuvre la communication pour le changement de comportement à travers les médias audiovisuels de proximité ; - La mise en place d'une plateforme documentaire en ligne pour parachever le processus de digitalisation entamé avec l'appui du PRC2 et faciliter le partage de ressources documentaires avec les praticiens de la GDT des ministères concernés, les chercheurs et les centres de formation. Pour garantir l'adhésion de l'ensemble des acteurs, son ancrage, sa forme, son contenu, ses règles de gestion doivent être co-construite de façon inclusive. | Acceptée | Dans les différentes sous-recommandations faisant parties de cette recommandation générique sur la promotion stratégies d'intervention résilientes face aux risques sécuritaires et climatiques, une est déjà prise en compte dans le futur PRE-PCI à savoir la sous-recommandation "Amplifier la mise en œuvre la communication pour le changement de comportement à travers les médias audiovisuels de proximité". En effet, une activité concernant la communication au développement et la communication institutionnelle est insérée dans ce programme. Pour les trois autres sous recommandations, elles doivent faire l'objet d'études plus approfondies avant leur développement. Ces études pourraient être réalisées d'ici la fin de l'année 2022 | Fin 2022 | CN-IGMVSS, APEFE |
| | Recommandations à l'endroit du Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement | | | | |

| | | | | | |
|---|--|-------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| R21 | La mission et l'ancrage de l'IGMVSS requiert un portage politique fort et constant pour lui garantir un rayonnement diplomatique et institutionnel à la hauteur des défis de la gestion durable des terres. Dans ce sens, le soutien des plus hautes autorités du MTEE serait d'un impact positif déterminant. | acceptée | Le Burkina Faso a été un des premiers pays à adhérer à l'IGMVSS. Il a apporté des appuis pour la mise en œuvre de l'IGMVSS : moyens humains, matériels et financiers (contribution statutaire à l'APGMVSS et contrepartie nationale pour la mise en œuvre des projets). Lors de la dernière rencontre des Chefs d'Etat de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, le Burkina Faso a réaffirmé son engagement politique pour la mise en œuvre de l'IGMVSS. | Continu | MTEE |
| Recommandations à l'APEFE | | | | | |
| Mesures pour améliorer le cadre institutionnel | | | | | |
| R31 | le maintien d'un appui, même modeste, aux acteurs de la commune de Bourzanga, pour donner le temps au modèle résilient de partenariat tripartite (Projet – Commune – ADIF) mis en place de faire tache d'huile auprès des autres communes confrontés à des risques similaires de vulnérabilité, notamment sécuritaires et climatique, ce type d'appui incluant des réalisations d'aménagement et de gestion durable des terres pouvant être étendu à d'autres communes où le besoin d'actions de GDT est crucial et immédiat | partiellement acceptée | Comme indiqué au niveau de la recommandation R13, l'APEFE n'est pas un opérateur de coopération spécialisée dans les interventions en situation d'insécurité. La commune de Bourzanga n'a pas été reprise dans les communes d'intervention du futur PRE-PCL. Si la situation sécuritaire venait à s'améliorer à Bourzanga, l'APEFE pourrait rechercher des fonds pour un appui sur la commune de Bourzanga. | En continu | APEFE, CN-IGMVSS |
| R32 | La consolidation de la fonction d'analyse, d'identification et de cartographie des niches d'intervention pour les interventions à venir et la mobilisation des ressources | Acceptée | Coomme indiqué dans la recommandation R12, l'APEFE à travers le PRE-PCI apportera un appui à la mise en place du comité stratégique de l'IGMVSS qui a notamment pour fonction l'identification, l'analyse et la cartographie des niches d'interventions à venir. L'APEFE poursuivra également la recherche de fonds en appui à l'IGMVSS. Des contacts ont déjà été pris dans le cadre des compensations carbone. | en continu jusque fin 2026 | APEFE, WBI, CN-IGMVSS |
| R33 | La consolidation du système de suivi-évaluation et sa base de données collaborative | Acceptée | Cette recommandation sera prise en compte à travers la première activité du résultat 3 "Consolider la gouvernance le la SPA/IGMVSS-BF au niveau national et au niveau des 4 communes d'intervention". L'appui à la base de données est reprise dans cette activité. | En continu jusque fin 2026 | APEFE, CN-IGMVSS |
| R34 | La promotion des stratégies d'intervention résilientes face aux risques sécuritaires et climatiques | acceptée | L'APEFE a déjà mis en place des procédures de sécurité. En ce qui concerne les stratégies résilientes face aux risques climatiques, les techniques vulgarisées | En continu jusque fin 2026 | APEFE, WBI, CN-IGMVSS |